



Payerne

MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil communal de Payerne :

Préavis n° 23/2021

Objet du préavis

L'Abbatiale de Payerne candidate à la candidature au patrimoine mondial de l'Unesco « Cluny et les sites clunisiens européens »

AU CONSEIL COMMUNAL
de et à
1530 Payerne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Historique et préambule

Peu avant l'an mil, une vie religieuse croît à Payerne avec le soutien de la famille royale de Bourgogne transjurane. Grâce à l'impératrice Adélaïde, fille de la Reine Berthe et épouse de l'empereur Otton I^{er}, la communauté payernoise est rattachée au grand monastère bénédictin de Cluny, en France.

Une première église conventuelle est érigée autour du VIII^e – IX^e siècle, sur l'emplacement occupé précédemment par une Villa romaine, centre d'un grand domaine rural, construite à la fin du II^e – III^e siècle. Plusieurs fois agrandie en direction du Nord et de l'Ouest, cette église constituée d'une nef à trois vaisseaux est particulièrement grande pour l'époque. Entre le premier tiers du XI^e siècle et la première moitié du XII^e siècle, une église romane est construite à la place de la première. Il s'agit de l'Abbatiale que l'on connaît aujourd'hui. Edifiée en plusieurs étapes, nef et avant-nef, puis transept et chœur, son plan est le témoin de nombreux changements de projets. Elle est embellie et transformée au fil des siècles à la demande des prieurs, comme Pierre Vincent de Poligny ou Jean de Grailly.

En 1536, Payerne passe à la Réforme et le monastère est fermé. S'ensuit une longue période de sécularisation où l'Abbatiale sert d'entrepôt, de fonderie de cloches, de caserne, de salle de gymnastique ou encore de prison.

C'est seulement à la fin du XIX^e siècle que l'intérêt pour l'Abbatiale est ravivé. Elle est classée monument historique en 1900, avant d'être restaurée par l'architecte et archéologue Louis Bosset, puis par l'architecte Pierre Margot. En 1963, l'Abbatiale est consacrée au culte protestant. Peu de temps après, elle devient un lieu de visite historique et un musée, qu'elle est encore aujourd'hui.

1.1. Restauration et mise en valeur

Malgré les travaux de restauration entrepris au XX^e siècle, en 2010, l'Abbatiale menaçait de s'effondrer. Il a fallu procéder à un étayage d'urgence. Une importante réflexion a été menée au sein d'un groupe pluridisciplinaire, comprenant des représentants de la Commune de Payerne, des experts des monuments historiques, architecte, ingénieur, historien, archéologue, muséographe, conservateur, etc. Le projet qu'ils ont soutenu s'articule en trois volets : patrimonial, urbanistique et culturel.

Le premier volet patrimonial comprend la restauration. Elle a consisté à placer des tirants verticaux dans les piliers des bas-côtés de la nef, garantissant ainsi la statique de l'édifice. Cette intervention entièrement intégrée à la construction, et donc invisible, met en œuvre des moyens contemporains, selon une solution novatrice s'inscrivant dans le prolongement de l'histoire de l'édifice. Elle respecte totalement la vision de l'espace intérieur de l'Abbatiale. Structurellement, elle reprend l'esprit de la construction romane en agissant par la mobilisation des maçonneries de pierres existantes. En comparaison, les propositions de renforcement par ajout que sont les tirants horizontaux et les contreforts sont des solutions gothiques dans l'esprit. Les façades ont également été nettoyées, conservées et enduites d'un glacis protecteur translucide.

En parallèle des travaux effectués sur l'Abbatiale, la Place du Marché a été réaménagée en espace pavé et piéton. Cette opération s'inscrit dans une volonté de redonner un lieu de vie agréable à la population autour de l'édifice millénaire. Cette grande place peut accueillir toutes sortes de manifestations : marchés, concerts, événements culturels et artistiques.

Finalement, le volet culturel et touristique vise à mettre en valeur le patrimoine du centre historique de Payerne, ceci à travers la mise en place d'un parcours de découverte dans l'Abbatiale, l'église paroissiale et autour des bâtiments. En vingt points audioguidés, le parcours invite le visiteur à se plonger dans l'histoire et l'architecture de l'édifice, ses décors peints et sculptés et la vie des moines au Moyen Age. Il présente le dernier état de la connaissance historique du lieu. Ponctué par des bornes interactives, des films, des installations artistiques ou encore des points de vue sublimes sur le monument, il offre au visiteur une expérience ludique et enrichissante.

1.2. Réouverture au public

Après plusieurs années de fermeture, l'Abbatiale a rouvert au public en juillet 2020, inaugurant ainsi le nouveau parcours de découverte. Elle a accueilli de nombreux visiteurs venus de la Suisse entière. Sa saison culturelle, impactée par la pandémie, a été réinventée en proposant des fresques monumentales sur la Place du Marché. Conçues sur une trame de deux mètres par deux, elles répondaient aux normes sanitaires, tout en faisant vivre et rayonner le lieu.

De l'été 2020 au printemps 2021, une enquête archéologique autour de la figure mythique de la Reine Berthe a été proposée aux visiteurs. Elle a permis de prendre le temps de réétudier les textes et de mieux comprendre les découvertes archéologiques faites lors des dernières fouilles entre 2015 et 2016. En étape conclusive, le tombeau de l'église paroissiale a été ouvert révélant des ossements translatsés au début du XIX^e siècle par le Colonel Rodolphe de Dompierre. Ce dernier pensait avoir déplacé les restes de la fameuse reine mais il s'est avéré qu'il s'agissait des os d'un homme ayant vécu au XV^e siècle. Cette découverte relance les perspectives d'études autour de l'histoire de l'inhumation sur le site de l'Abbatiale et réjouit les archéologues.

2. Objet du préavis

2.1. Conseil d'Administration de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens (FESC)

Suite aux élections internationales qui se sont déroulées en décembre 2020, Monsieur Edouard Noverraz, Municipal en charge de la culture, a été élu Administrateur associé du Conseil d'Administration de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens. Il a pu participer à deux séances de travail, en janvier et mars 2021, portant sur le futur processus de candidature à la candidature qui sera ensuite présenté lors de la l'assemblée générale de juillet 2021 aux nombreux membres.

Lors de la rencontre du jeudi 8 juillet 2021 à Charlieu/F, le Directeur Monsieur Christophe Voros a présenté aux administrateurs le document final de synthèse du pré-dossier de la candidature UNESCO, qui sera ensuite remis, comme cela l'avait été annoncé lors du dernier Conseil, à tous les participants qui seront présents le lendemain, pour le lancement des candidatures des sites clunisiens (très forte mobilisation avec 50 sites de 5 pays représentés et une vingtaine d'associations). Cette brochure sera ensuite adressée à l'ensemble des représentants et des élus des sites clunisiens absents de Charlieu, pour leur permettre de prendre connaissance des modalités « d'entrée en candidature » pour constituer la liste clunisienne, ainsi que le fera le Conseil municipal de Charlieu dès le lendemain.

Les 8 et 9 octobre seront présentés, à Cluny/F, les premiers sites européens candidats, ainsi que les premiers éléments de méthodologie qui leur permettront de commencer à travailler. C'est à ce moment-là que les outils de communication UNESCO seront entièrement dévoilés. Entre-temps, le président et le directeur se rendront dans certains pays et certaines régions pour sensibiliser les élus à la candidature, comme l'Italie par exemple.

C'est à partir de septembre que tous les éléments de planning pour la période septembre 2021-juin 2024 seront connus pour être présentés à Cluny en octobre, après avoir été présentés et adoptés au Conseil d'administration.

2.2. Processus

Avant d'engager toutes ses forces et toutes ses ressources dans une candidature nécessitant la mobilisation de l'ensemble de son réseau, de ses partenaires et de moyens importants, la FESC a eu besoin de valider la démarche par une étude du contexte actuel du Patrimoine mondial (philosophie en œuvre, textes politiques et juridiques, évolution de la notion de patrimoine). Ceci ayant été fait, il a ensuite été identifié ce qui pourrait, chez les sites clunisiens, faire reconnaître leur patrimoine comme universel.

Les grandes étapes de la candidature sont :

- la mise en place des conditions de la candidature (2018 - 2019) ;
- le travail de l'équipe technique (2019 - 2020) ;
- la mobilisation des sites et le montage des pré-dossiers et du dossier (2020 - 2024) ;
- l'inscription sur les listes indicatives nationales (2024 - 2025).

« Inscire la liste « Cluny et les Sites clunisiens » au Patrimoine mondial de l'Unesco c'est faire reconnaître et protéger les témoignages patrimoniaux du rayonnement de l'abbaye de Cluny en Europe au cours de l'histoire. Ce n'est donc pas célébrer le passé, mais préparer l'avenir ! » Georges Ziegler, Président du Conseil départemental de la Loire.

Les critères principaux du projet sont :

- attester d'un échange considérable de valeurs humaines, au cours d'une période spécifique ou dans un espace culturel du monde donné, dans les domaines de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de l'urbanisme ou de la création de paysages. Le monde culturel associé à la fondation et l'expansion de la congrégation clunisienne constitue un véritable ensemble de valeurs humaines considérables. Il caractérise la construction de la culture européenne, au moins entre les X^e et XV^e siècles. Cet univers culturel se manifeste dans la typologie et les caractéristiques typiques et innovantes de l'architecture de ses monastères et églises, de son mobilier et de ses arts décoratifs dans l'organisation des territoires, gérés par les monastères et leurs abbés et prieurs, dans la création pérenne de paysages urbains et environnementaux.
- être un exemple éminemment représentatif d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou d'un paysage illustrant une ou plusieurs périodes significatives de l'histoire humaine. L'architecture clunisienne fonde ses propres caractéristiques typologiques et stylistiques sur la configuration des églises et des monastères. La présence clunisienne peut être étudiée pour la configuration de ses territoires agricoles et de ses paysages.
- être directement ou matériellement associé à des événements vivants ou des traditions, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires d'une importance universelle exceptionnelle. La relation avec les mondes liturgique et architectural peut être considérée avec la tradition, le renouvellement et l'homogénéisation du culte chrétien en Occident et avec le « culte » des morts.

En conclusion, la nature complexe et transnationale de la candidature est un atout mais elle pose aussi le défi de la coordination et de la gestion, tant dans le processus de la candidature que pour la gestion future du bien inscrit.

L'un des meilleurs atouts de la candidature clunisienne est l'existence de la FESC, institution à la longue histoire dans la gestion et la coordination d'une réalité culturelle multinationale et géographiquement dispersée. La FESC est une opportunité inestimable pour parvenir à une coordination globale, stimuler des activités autour de la « valeur clunisienne », assister techniquement les sites dans leur gestion et leur protection et organiser le dialogue avec le Centre du patrimoine mondial.

2.3. Planning

| | |
|-------------------|---|
| 11 août 2021 | La Municipalité de Payerne accepte, à l'unanimité, que Payerne soit candidate à la candidature |
| 26 août 2021 | Le Comité de l'Association du Site de l'Abbatiale de Payerne (ASAP) accepte, à l'unanimité, que Payerne soit candidate à la candidature |
| 10 septembre 2021 | L'assemblée générale de l'ASAP accepte, à l'unanimité, que Payerne soit candidate à la candidature |
| 8-9 octobre 2021 | Présentation des premières candidatures enregistrées |
| 4 novembre 2021 | Le Conseil communal de Payerne se positionne sur le présent préavis |

Etant donné que chaque site intéressé peut se retirer à tout moment et en accord avec le Directeur de la FESC, Monsieur Christophe Voros, Payerne fera déjà partie des candidats présentés les 8 et 9 octobre 2021 à Cluny.

Si le Conseil communal devait refuser la démarche, notre candidature serait retirée officiellement au 5 novembre 2021. Si le Conseil communal accepte la démarche, notre candidature sera confirmée officiellement après le délai référendaire. Le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 4 novembre 2021 fera foi.

2.4. Fédération Suisse des Sites Clunisiens (FSSC)

Le Comité va se réunir à Payerne le 13 octobre 2021 à 14 h 00. Monsieur Christophe Voros, Directeur de la FESC, a accepté notre invitation et passera la journée avec le futur Comité directeur. Il présentera l'association des sites clunisiens espagnols et son concept de fonctionnement en vue de la candidature des sites au patrimoine mondial. La Présidence de la FSSC sera attribuée à Monsieur Edouard Noverraz de Payerne. Monsieur Michel Gaudard (Romainmôtier) en sera le Vice-Président et Monsieur Jean-François Tosetti (Montcherand) sera également nommé. Deux autres représentants de l'un des 13 sites suisses intégreront également l'équipe. Ces différentes propositions seront ensuite validées officiellement lors de l'assemblée générale en mars 2022.

L'une des missions de la FSSC sera de faire collaborer les sites concernés par la candidature (Romainmôtier et Payerne) qui pourrait se vouloir commune.

3. Coûts et financement

Une provision de € 85'000.— a été prévue pour l'ensemble des frais d'inscription (cf. brochure, p. 56). Selon les prévisions, il faudrait ensuite compter entre € 5'000.— et € 10'000.— par année par site. Ce montant sera mis au budget de la Commune.

Les sites clunisiens qui le souhaitent peuvent contribuer à un effort financier exceptionnel sur la base du volontariat. Dès 2021, deux d'entre eux ont rejoint la Ville de Cluny en votant pour la FESC une participation UNESCO exceptionnelle d'un montant de € 5'000.— chacune: Autun (Saône-et-Loire, France), Romainmôtier-Envy (Vaud, Suisse). Ce soutien très précieux permet de consolider le budget ad hoc que la FESC met en place pour cette candidature d'envergure.

Pour financer cette campagne, la Commune de Payerne sera amenée à dépenser un montant total de Fr. 40'000.— sur les 3 ans de candidature, soit Fr. 12'000.—/an pour le budget annuel nécessaire à la charge de chaque site candidat (études, événements, publicité, etc.) et Fr. 1'300.—/an pour les frais de représentations, de déplacements et divers.

Si la candidature de l'Abbatiale venait à être retenue, les dépenses futures seraient portées au budget de fonctionnement dès 2025.

4. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

- vu** le préavis n° 23/2021 de la Municipalité du 6 octobre 2021 ;
- ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- Article 1** : d'autoriser la Municipalité à poursuivre les démarches visant à inscrire Cluny et les sites clunisiens au patrimoine mondial de l'Unesco ;
- Article 2** : d'autoriser la Municipalité à procéder au versement d'une participation sur 3 ans d'un montant total de Fr. 40'000.—, financée par les liquidités courantes, à porter au compte de fonctionnement et compensée par un prélèvement de Fr. 40'000.— sur le fonds de réserve n° 9.282.1500 « culturel et sport ».

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 6 octobre 2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

(LS)

E. Küng

C. Thöny

Annexe pour l'original du préavis : 1 dossier

Municipal délégué : M. Edouard Noverraz